



Hôtel de Ville  
59283 RAIMBEAUCOURT

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE  
Réglementation du stationnement  
N° 115/2022

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

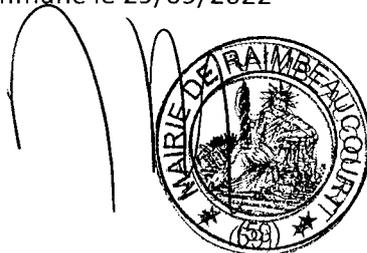
Vu l'organisation le dimanche 09 octobre 2022 d'« Octobre Rose » par le Comité d'animation de Raimbeaucourt,

Considérant la nécessité de sécuriser l'accès au parking de la Place Clemenceau à Raimbeaucourt,

ARRETE

- Article 1 : En raison de l'organisation d'« Octobre Rose » le dimanche 09 octobre 2022, le parking de la place Clemenceau sera interdit au stationnement et à la circulation, sauf pour les services de secours, de 8h00 à 11h00.
- Article 2 : Cette interdiction sera matérialisée par des panneaux conformes à la réglementation en vigueur et des barrières posés par les services techniques de la ville de Raimbeaucourt.
- Article 3 : Mme Lydie Guilbert, A.S.V.P et Agent de Prévention, le service technique de la ville sont chargés, chacun pour ce qui les concerne de l'application du présent arrêté dont copie sera transmise pour information :  
- à la Police de Douai,  
- au SDIS- manifestation.g5@sdis59.fr.  
Il sera publié sur le site Internet de la Commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif.
- Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter sa publication.

Publié sur le site Internet de la commune le 29/09/2022



Fait à Raimbeaucourt  
Le 28 septembre 2022  
Le Maire,

Alain MENSION